

ENSEIGNEMENT

Examen d'entrée à contrecœur

Le Comité interuniversitaire des étudiants en médecine appelle à l'annulation du recours contre l'examen d'entrée en médecine.

L'examen d'entrée en médecine et dentisterie, organisé pour la première fois au mois de septembre, doit impérativement avoir lieu pour permettre aux étudiants actuels d'obtenir un numéro Inami, a souligné hier le Comité interuniversitaire des étudiants en médecine (CIUM). Dans la Libre Belgique, l'association et la Fédération des étudiants de l'ULg (Fédé) demandent aux étudiants et aux rhétoriciens d'annuler leur recours contre l'épreuve, pourtant considérée comme « *une mauvaise méthode de sélection* ».

L'instauration de l'examen d'entrée, fruit d'un accord politique entre la Communauté française et le gouvernement fédéral, fait suite à l'ultimatum adressé en septembre dernier par la ministre fédérale de la Santé publique, Maggie De

Block, de voir la Fédération Wallonie-Bruxelles respecter le contingentement fédéral de praticiens. Sans cet examen, la ministre menaçait de ne plus délivrer d'attestation Inami aux nouveaux médecins francophones.

Des étudiants et des rhétoriciens contestent cependant l'organisation de l'épreuve devant la Cour constitutionnelle et plaident pour son annulation. Si l'examen n'a pas lieu, la ministre reverra alors l'octroi des numéros Inami, prévient le CIUM et la Fédé.

Opposés à l'examen, mais résignés

« *Nous nous sommes toujours battus contre l'examen d'entrée mais, aujourd'hui, il s'agit du seul espoir pour permettre aux étudiants en cours de cursus d'obtenir un numéro Inami à la fin de leurs études* », explique Gio-

vanni Briganti, coprésident du CIUM.

Les deux associations étudiantes lancent donc un appel au retrait du recours devant la Cour constitutionnelle alors que les plaidoiries sont prévues le 29 août. « *Cela nous affecte mais nous ne pouvons pas soutenir cette démarche qui condamnerait tous les étudiants en cours de cursus* », ajoute Giovanni Briganti.

La Fédération des étudiants francophones (FEF) n'est pas surprise par cet appel mais souligne la différence entre les débats politique et juridique.

« *Juridiquement, dans un état de droit, il est difficile de demander aux étudiants de ne pas se pourvoir en justice, commente son président Maxime Mori. La situation est politiquement difficile depuis un moment, mais il faut attendre sereinement la décision de justice.* » ■